



## PRÉFECTURE DE LA CHARENTE

Angoulême, le 16 juin 2020

La Préfète de la Charente

à

Monsieur le Président du Conseil Départemental  
Messieurs les présidents d'EPCI  
Mesdames, Messieurs les Maires  
Mesdames et Messieurs les organisateurs  
d'accueils de mineurs

**Objet : Appel à candidature « Colos apprenantes » et « aide exceptionnelle aux accueils de loisirs ».**

**P.J. :** - Appel à candidature des collectivités territoriales « Colos apprenantes »  
- Dossier de demande d'aide exceptionnelle aux accueils de loisirs sans hébergement fonctionnant pendant les congés d'été

Depuis mars 2020, les périodes de confinement puis de déconfinement progressif ont bouleversé le quotidien des enfants et limité leur accès aux activités éducatives, sportives et culturelles. Cet été, l'opération « **Vacances apprenantes** » a pour objectif de répondre au besoin d'expériences collectives, de partage et de remobilisation des savoirs pour réussir la prochaine rentrée scolaire. Les enfants et les jeunes les plus privés de ces apports peuvent se voir proposer une offre d'activités renouvelée. Ce plan repose sur plusieurs dispositifs complémentaires et cumulatifs au service du renforcement des apprentissages, de la culture, du sport et du développement durable :

1. « l'École ouverte » dans des établissements scolaires, à l'initiative des chefs d'établissements, pour accueillir les enfants du CP à la terminale sur les quinze premiers jours des vacances de juillet et les quinze derniers d'août, pris en charge financièrement par l'État.
2. « les Colos apprenantes » durant les vacances d'été, au travers de séjours avec hébergement destinés aux jeunes de 3 à 17 ans et pour lesquels l'État engage 100 millions d'euros.
3. « les accueils de loisirs sans hébergement », avec le versement d'une aide exceptionnelle à hauteur de 29,5 millions d'euros sur le territoire national.

Le dispositif « Colos apprenantes » :

Les "Colos apprenantes" se dérouleront pendant les congés d'été : du 4 juillet au 31 août 2020. Labellisés par l'État, ces séjours ouverts à toutes les familles associent renforcement des apprentissages et activités de loisirs autour de la culture, du sport, du développement durable. Ils visent à répondre aux attentes des enfants et des familles en matière de loisirs dans le cadre des accueils collectifs de mineurs se déroulant cet été tout en proposant des modules de renforcement des apprentissages.

L'aide de l'État, pouvant atteindre 80 % du coût du séjour, sera versée aux collectivités partenaires ou aux associations d'éducation populaire pour permettre à 250 000 enfants et jeunes identifiés de partir dans ces séjours labellisés. Cette aide sera plafonnée à 400 € par mineur et par semaine (sur un maximum de 500 €, les 20 % restants étant financés par la collectivité territoriale partenaire). Il sera possible de prévoir une participation financière symbolique des familles.

Les publics prioritaires seront les enfants et les jeunes de 3 à 17 ans, en priorité les plus exposés aux effets de la crise Covid :

- jeunes des quartiers politique de la ville et de zones rurales,
- issus de familles isolées, monoparentales,
- ou en situation socio-économique difficile,
- ou en situation de handicap,
- ou enfants de personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire
- ou ayant décroché de l'enseignement à distance faute d'équipement Internet.

Par ailleurs, une attention particulière sera donnée aux mineurs accompagnés par la protection de l'enfance.

Les collectivités ou associations partenaires procèdent à l'inscription et au versement de l'aide pour les enfants et les jeunes qu'elles auront identifiés en lien avec les DSDEN ou les services de l'État chargés de la politique de la ville. Des crédits seront attribués sur présentation du bilan des inscriptions et des paiements effectifs.

Les "Colos apprenantes" reposent donc sur une double entrée :

- Une labellisation des séjours de vacances pour mineurs s'inscrivant dans le cahier des charges du dispositif.
- Le conventionnement entre l'État et les collectivités territoriales partenaires.

Pour devenir partenaire de ce dispositif, vous êtes invités à renseigner le dossier de candidature ci-joint puis à le transmettre **avant le 26 juin 2020** aux services de la DDCSPP (Madame Claire HOUDOUIN : [claire.houdouin@charente.gouv.fr](mailto:claire.houdouin@charente.gouv.fr) - 05 16 16 62 14).

#### L'aide exceptionnelle aux accueils de loisirs :

Les accueils de loisirs sont un élément essentiel de l'offre éducative pour les mineurs et leurs familles. Ils constituent, au sein des territoires des structures de proximité qui répondent à la fois à une demande de garde d'enfants, mais aussi d'éducation à la vie collective, sociale et citoyenne.

Pour cet été 2020, il apparaît nécessaire de permettre à un maximum d'enfants de fréquenter ces accueils afin de contribuer, quand cela est nécessaire, à la (re)socialisation des enfants en espace collectif éducatif et ainsi faciliter leur rentrée scolaire. C'est pourquoi le Gouvernement a créé une aide ponctuelle exceptionnelle, gérée au niveau territorial, afin de proposer un appui aux organisateurs de ces accueils pour pouvoir soit les ouvrir, soit accroître leur capacité et ainsi participé à l'amélioration de leur qualité.

Cette aide sera matérialisée par une subvention à l'organisateur déclaré au titre des accueils de loisirs mentionnés au II de l'article R. 227-1 du code de l'action sociale et des familles, dans la limite des crédits disponibles délégués. Pour solliciter une subvention, vous trouverez ci-joint un modèle de formulaire à renseigner, puis à renvoyer aux services de la DDCSPP (Madame Delphine FOMBELLE : [delphine.fombelle@charente.gouv.fr](mailto:delphine.fombelle@charente.gouv.fr) - 05 16 16 62 36) pour le 26 juin au plus tard.

Je mesure les délais très contraints pour la mise œuvre de ces dispositifs. Cependant, par ce travail mené en commun, nous permettrons que les prochaines vacances d'été constituent pour notre jeunesse, un moment essentiel de liberté pour se ressourcer, apprendre autrement, découvrir, s'émanciper et se reconstruire après une période éprouvante.

*Nous comptons collectivement sur votre réactivité pour faire de belles  
propositions au bénéfice des enfants de Charente !*

*Bien cordialement,*

Marie LAJUS 